

## Compte rendu de séance

### Séance du Jeudi 11 Février 2021

L' an 2021 et le Jeudi 11 Février 2021 à 18 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances ,SALLE MOUGENOT sous la présidence de  
GLORIOT Sylvain Maire

**Présents** : M. GLORIOT Sylvain, Maire, Mmes : LOYAL Claire, PATARD Sandrine, SENDEL Danièle, Melle BRIGUÉ Coralie, MM : BOIVIN Richard, COLLIOT Sébastien, GAUTHIER Dimitri, GOLE Pascal, LOMON Michel, LOMON Mickaël

#### **AVIS SUR LA DEMANDE D'ADHESION AU SYNDICAT MIXTE POUR L'INFORMATISATION COMMUNALE** réf : 20210005

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal du courrier de Monsieur le Président du Syndicat Mixte d' Informatisation Communale des Vosges, invitant le Conseil Municipal à se prononcer sur :

- les demandes d'adhésion de :
  - Le Syndicat des Jeunes Chênes (canton de Charmes)
  - Le Syndicat de la station d'épuration du Thillot (canton du Thillot)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, se prononce, pour l'adhésion des collectivités citées.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

#### **ADHESION DE COLLECTIVITES AUX COMPETENCES A CARTE N° 1 ET N° 2 AU SDANC** réf : 20210006

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal du courrier de Monsieur le Président du Syndicat Mixte départemental d'assainissement non-collectif, invitant le Conseil Municipal à se prononcer sur :

- les demandes d'adhésion de :
  - de 10 collectivités à la compétence à la carte n° 1 "Réhabilitation"
  - de 8 collectivités à la compétence à la carte n° 2 "Entretien"

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, se prononce, pour l'adhésion des collectivités citées.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

## **FIXATION DU PRIX DU M2 TERRAIN A BATIR GRANDE RUE**

**réf : 20210001**

Suite à l'acquisition de la propriété SYLVESTRE Le Conseil Municipal décide de créer 2 logements (rénovation de la maison Sylvestre et construction d'un nouvel appartement sur la parcelle attenante suite à la démolition des engravements.

De plus, un lotissement de 3 parcelles viabilisées sera fera dans le verger derrière la propriété.

Un terrain de 795.35 m2 se trouvant déjà en bordure de route est mise en vente dès maintenant;

Le Conseil Municipal fixe le prix du m2 pour ces 4 parcelles : 15 € le M2 H.T. (hors frais de notaire)

Un budget lotissement sera créer pour les 3 parcelles qui seront viabilisées.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

## **ACHAT TERRAIN LOYAL**

**réf : 20200002**

Madame Claire LOYAL est sortie de la salle et n'a pas participé au débat.

Suite à la mise en vente du terrain cadastré AA 137 Le village d'une superficie de 157 m2 de Madame et Monsieur Damien LOYAL à la commune, le Conseil Muniicipal décide d'en faire l'acquisition pour un montant de 1 500 € hors frais de notaire.

Les crédits sont prévus au budget communal

Les frais de notaire sont à la charge de l'acheteur.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer les actes correspondants.

A la majorité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

## **ENFOUISSEMENT DES RESEAUX GRANDE RUE ET RUE CANELLE**

**réf : 20200003**

Monsieur le Maire présente le projet suivant : Enfouissement des réseaux Grande Rue et Rue Canelle

Monsieur le Maire précise que le coût de l'opération s'élève à 163 123.24 € H.T. et précise que ces travaux ont susceptibles d'être financés par le Département des Vosges au titre du FACE C ou du Programme Départemental "Environnement" ou par le Syndicat Départemental d'Electricité des Vosges au titre du Programme Environnement des vosges en date du 19 juin 2018.

Les travaux d'enfouissement des réseaux électriques envisagés seront menés en étroite coordination avec des travaux :

- d'enfouissement du réseau France Télécom
- d'enfouissement du réseau d'éclairage public
- de réfection de chaussée
- de réfection des trottoirs,
- d'assainissement ou d'eau potable

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- DECIDE de la réalisation des travaux conformément au projet présenté pour un montant de 163 123.24 € H.T.
- AUTORISE la réalisation des travaux par le Syndicat Départemental d'Electricité des Vosges, Maître d'ouvrage, sous réserve de l'octroi d'une subvention
- S'ENGAGE à verser au Syndicat Départemental d'Electricité des Vosges dès que la demande lui en sera faite

la somme de 69 861.34 €. représentant 24 % du montant des travaux HT, plafonné à 90 000 € HT de travaux puis 66 % du montant HT des travaux au-delà de ce montant.

- DEMANDE l'attente de l'attribution de la subvention pour engager l'opération.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

**PROGRAMME 2021-2022 TRAVAUX DE VOIRIE, EAU POTABLE ET DEFENSE INCENDIE**

**réf : 20210004**

Après présentation du programme de travaux de voirie, eau potable et défense incendie, le Conseil Municipal décide de confier le marché de maîtrise d'oeuvre à la SARL Armonie Environnement, 41 Belle Rue 88140 BULGNEVILLE.

Monsieur le Maire est autorisé à signer le contrat correspondant d'un montant 22 455 € H.T.

Les crédits seront prévus au Budget Communal 2021

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

**SUBVENTION ASSOCIATION 2021**

**réf : 20210007**

Après présentation d'une demande de subvention, le Conseil Municipal décide d'octroyer au Souvenir Français, une subvention de 150 €

La somme de 150 € sera budgétisée à l'article 6574 du budget communal 2021

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

Séance levée à: 19 :45

En mairie, le 16/02/2021  
Le Maire  
Sylvain GLORIOT